



SuisseEnergie
pour les communes

Région-
Énergie

Conseiller-ère-s Région-Énergie

Cahier des charges



**SuisseEnergie pour les communes
Service Région-Énergie**

Office fédéral de l'énergie OFEN
Section Bâtiments
Pulverstrasse 13
3063 Ittigen

Contact responsables régionaux

Suisse alémanique
Patrizia Imhof
+41 31 343 03 99, Energie-Region@local-energy.swiss, Swiss Climate

Suisse romande
Céline Zurbriggen
+41 27 564 35 05, Region-energie@local-energy.swiss, CREM

Tessin
Flavio Petraglio
+ 41 91 820 05 90, Regione-energia@local-energy.swiss, Evolve

Responsabilité du programme à l'OFEN

Ricardo Bandli
+41 58 462 54 32, ricardo.bandli@bfe.admin.ch

Collaborateur-trice-s du projet

Ricardo Bandli, OFEN
Emanuele Bossi, Evolve
Michael Bellwald, Swiss Climate
Damien Chiffelle, Crem
Sibylle Landolt, Swiss Climate

19.01.2022
État en 2022
Tous droits réservés Office fédéral de l'énergie OFEN

Local-energy.swiss

Contenu

1	Contexte	4
1.1	Le programme Région-Énergie	4
1.2	Répartition des rôles	4
1.3	Double fonction des conseillers Région-Énergie	5
1.4	Accréditation	5

2	Obligations	7
2.1	Encouragement de projets	7
2.2	Entretien annuel	8
2.3	Formation continue	8
2.4	Synthèse	9

1 Contexte

1.1 Le programme Région-Énergie

Grâce au programme Région-Énergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) soutient les communes dans le cadre de leur collaboration dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Les communes qui s'organisent en tant que Régions-Énergie bénéficient de conseils spécialisés pour la mise en œuvre de projets concrets. Dans ce contexte, l'encouragement de projets Région-Énergie met à disposition des subventions attrayantes.

Le programme propose aux régions participantes un réseau sous la forme d'événements annuels, un accompagnement par des conseiller-ère-s spécialisé-e-s Régions-Énergie ainsi qu'un soutien financier pour des projets concrets avec l'encouragement de projets Région-Énergie.

« Région-Énergie » n'est pas un label ni une mention protégée. Toute organisation intercommunale active dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est invitée à s'identifier en tant que Région-Énergie.

Pour participer à l'encouragement de projets Région-Énergie, il est nécessaire que la Région (-Énergie) obtienne le soutien de conseiller-ère-s Région-Énergie accrédité-e-s. Des conseiller-ère-s compétent-e-s et expérimenté-e-s soutiennent et accompagnent en principe les Régions-Énergie.

Ce document décrit le cahier des charges des conseiller-ère-s Région-Énergie accrédité-e-s, ainsi que les relations de ces dernier-ère-s avec l'OFEN, le service Région-Énergie et leur région. Il est considéré comme faisant partie intégrante du cahier des charges:

- Profil requis (annexe A)

Les candidat-e-s nouvellement accrédité-e-s sont invité-e-s à signer le cahier des charges actuel, à le scanner et à l'envoyer au service Région-Énergie concerné.

1.2 Répartition des rôles

OFEN / SuisseEnergie:

- Organisme responsable du programme « SuisseEnergie pour les communes », « Région-Énergie »
- Organisme responsable des « Encouragement de projets Région-Énergie », « Projets temporaires »
- Mandant du Service Région-Énergie
- Mandant des conseiller-ère-s Région-Énergie (pendant le programme de soutien)

Service Région-Énergie:

- Travaille sur mandat public de l'OFEN / SuisseEnergie

- Soutient à la fois les régions et les conseiller-ère-s Région-Énergie, fait le lien entre les interlocuteur-trice-s.

Communes / Région:

- Responsable de l'organisation intercommunale
- Porteur de projet
- Bénéficiaire de la subvention « Encouragement de projets »
- Mandant du conseiller-ère personnel Région-Énergie

Conseiller-ère-s Région-Énergie:

- Entreprises privées
- Mandataire de la région
- Mandataire de l'OFEN pendant la phase « Encouragement de projets Région-Énergie »

1.3 Double fonction des conseiller-ère-s Région-Énergie

Par l'intermédiaire de l'OFEN: Lorsqu'une région a obtenu une subvention pour l'encouragement de projets SuisseEnergie pour les communes, la ou le conseiller-ère Région-Énergie qui l'accompagne reçoit automatiquement un mandat de l'OFEN. Dans son rôle, la ou le conseiller-ère est chargé-e par l'OFEN d'accompagner personnellement la région pendant la durée de l'encouragement du projet et de préparer, de réaliser et de documenter l'entretien annuel périodique. De même, l'OFEN attend des conseiller-ère-s qu'elles ou qu'ils prennent activement contact avec le service Région-Énergie dans le cas où des situations critiques surviendraient dans la région accompagnée. Le mandat de l'OFEN expire à la fin de la phase d'encouragement du projet de la région (pour plus de détails à ce sujet, voir le chapitre 2.2 Entretien annuel). Cette collaboration est un mandat public de l'OFEN confié à la ou au conseiller-ère accrédité-e par la Région-Énergie.

Par l'intermédiaire de la région: Les conseiller-ère-s peuvent être mandaté-e-s par les régions pour diverses prestations supplémentaires, indépendamment de l'encouragement de projet, de sa durée et du mandat de l'OFEN. Selon la région, les besoins en prestations des conseiller-ère-s pour la Région-Énergie peuvent être très variables, en termes de volume et de nature. Le contenu des prestations requises ainsi que l'indemnisation sont convenus selon le droit privé entre l'entreprise de la ou du conseiller-ère et la région.

1.4 Accréditation

Avec le système d'accréditation, le service Région-Énergie souhaite obtenir un nombre suffisant de conseiller-ère-s Région-Énergie qualifié-e-s pour la mise en œuvre de projets de Régions-Énergie.

En collaboration avec l'OFEN, le service Région-Énergie vérifie les qualifications des conseiller-ère-s en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Tous les conseillers qui remplissent les exigences sont accrédités en tant que conseillers Région-Énergie et inscrits sur la « Liste des conseillers Région-Énergie accrédités » (sur le site local.energy.swiss > Base de données d'adresses). L'accréditation permet de garantir les connaissances techniques nécessaires des conseiller-ère-s Région-Énergie et des conseils proposés qui répondent aux exigences de qualité de SuisseEnergie pour les communes.

Les principaux critères d'accréditation

Les conseiller-ère-s Région-Énergie...

- gèrent en premier lieu leur Région-Énergie ou accompagnent la candidature d'une région intéressée par l'encouragement de projets Région-Énergie
- disposent d'une expérience en matière de collaboration intercommunale
- disposent d'une expérience de conseil dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (idéalement accrédités pour l'association Cité de l'énergie)
- comptent un nombre approprié de conseiller-ère-s dans leur bureau
- remplissent les principales conditions du profil requis (voir annexe)

Validité et retrait

L'accréditation de conseiller-ère Région-Énergie est valable dans toute la Suisse et n'a a priori pas de date limite de validité. Les motifs de retrait de l'accréditation pourraient être les suivants:

- La Région-Énergie, le service Région-Énergie et/ou l'OFEN émettent des doutes justifiés sur la compétence des conseiller-ère-s
- De fausses informations ont été fournies au service Région-Énergie
- En l'espace de 4 ans, les conseiller-ère-s n'ont pas réalisé de conseil attesté (par ex. entretien annuel), n'ont pas participé à un échange d'expériences ou n'ont encadré aucune région. Lorsqu'une accréditation est retirée, le nom est supprimé de la base de données d'adresses.

L'accréditation est retirée après discussion avec la ou le conseiller-ère en question.

Coûts

La participation au programme Région-Énergie est gratuite pour les conseiller-ère-s Région-Énergie et la Région-Énergie participante.

2 Obligations

2.1 Encouragement de projets

Grâce à l'encouragement de projets Région-Énergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) encourage les activités intercommunales réalisées dans le cadre du programme « SuisseEnergie pour les communes » et orientées vers la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat. Le recours aux énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique sont planifiés et subventionnés de manière ciblée à l'échelle régionale. Le soutien est accordé aux projets correspondant aux champs d'action prioritaires de SuisseEnergie:

- Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables
- Mobilité
- Installations et processus dans les secteurs de l'industrie et des services

Saisie

Les conseiller-ère-s Régions-Énergie acquièrent de nouvelles régions et les motivent, tout comme leurs régions, à participer au programme Région-Énergie. Ils aident leurs Régions-Énergie à participer et à déposer leur candidature à l'encouragement de projets Région-Énergie. Ils font le lien entre le service Région-Énergie et les chef-fes de projet responsables de la Région-Énergie. En cas de refus de l'OFEN de soutenir un projet, les conseiller-ère-s prennent activement contact avec les régions et les encouragent à réaliser (quand même) leurs projets, éventuellement sous une forme modifiée, ou à soumettre à nouveau leur candidature avec une meilleure proposition pour la prochaine période d'encouragement. A la demande de la région, les conseiller-ère-s peuvent recevoir, en cas de refus, un retour détaillé via le service Région-Énergie ou l'OFEN afin d'optimiser la prochaine candidature. Si nécessaire, l'OFEN et le service Région-Énergie se tiennent à la disposition des régions et des conseiller-ère-s pour des entretiens.

Rapports des régions

Les conseiller-ère-s Régions-Énergie soutiennent leurs Régions-Énergie dans le suivi et le contrôle de leurs projets et vérifient en permanence l'état d'avancement. Lorsqu'un encouragement de projet Région-Énergie est accepté, les Régions-Énergie sont tenues de fournir un rapport provisoire et un rapport final sur l'état d'avancement du projet à l'Office fédéral de l'énergie par l'intermédiaire du service Région-Énergie. Les conseiller-ère-s Régions-Énergie peuvent aider leurs régions à rédiger ces rapports.

2.2 Entretien annuel

Les conseiller-ère-s Régions-Énergie reçoivent un mandat pour l'encadrement des Régions-Énergie qui participent à l'encouragement de projets Région-Énergie. Le mandat comprend la préparation et la réalisation d'un entretien annuel par région (par an dans le cadre de chaque appel à projets) pour un montant de 1600 CHF (TVA comprise) ainsi que la rédaction du rapport correspondant. Les conseiller-ère-s Régions-Énergie établissent un rapport sur les entretiens annuels et le joignent à la facture afin d'être indemnisés pour leurs prestations.

Aucune indemnisation n'est prévue pour l'encadrement des Régions-Énergie ne participant pas à l'encouragement de projets Région-Énergie.

2.3 Formation continue

Pour les conseiller-ère-s Région-Énergie accrédité-e-s, la participation aux manifestations suivantes est obligatoire (sauf échanges d'expériences, voir ci-dessous):

Entretien initial

L'entretien initial se fait de manière virtuelle, par vidéo, et dure au maximum une heure. Cet entretien porte sur les thèmes suivants:

- Rencontre avec le service Région-Énergie et le partenaire de l'OFEN
- Discussion du cahier des charges
- Formation initiale (objectifs du programme, explications générales, attentes, ...)

L'entretien peut se faire dans les trois langues officielles (allemand, français, italien), en fonction des connaissances linguistiques des conseiller-ère-s.

Séminaire de formation et de perfectionnement

Les conseiller-ère-s Région-Énergie accrédité-e-s sont tenu-e-s de participer à un séminaire de formation et de perfectionnement d'une demi-journée organisé par le service Région-Énergie. Ce séminaire sert à la formation continue des conseiller-e-s et peut aborder les thèmes suivants:

- Innovations concernant de nouveaux instruments de travail
- Propositions d'amélioration (organisationnelles, techniques, etc.)
- Discussions et échanges d'expériences
- Thèmes d'intérêt général

Le programme Région-Énergie vise à organiser périodiquement, tous les 1 à 2 ans, des sessions de formation continue. De même, les conseiller-e-s ont l'obligation de lire les mailings envoyés par le service Région-Énergie. Ils sont sensés en connaître

les contenus et sont en mesure de les expliquer aux communes ou d'orienter les communes vers les spécialistes correspondant-e-s.

Échanges d'expériences Régions-Énergie (ERFA)

La participation aux échanges d'expériences (ERFA) organisés par le Service Région-Énergie pour les responsables des Régions-Énergie est facultative pour les conseiller-ère-s Régions-Énergie accrédité-e-s.

2.4 Synthèse

Tâches attendues des conseiller-ère-s des Régions-Énergie:

- Contact régulier avec ses régions, si possible acquisition de nouvelles régions
- Prise de contact en temps utile avec les régions, afin de les préparer et de les motiver pour l'encouragement de projets (peut déjà avoir lieu un an avant le lancement de l'appel à projets)
- Si nécessaire, soutien de la région pour la candidature à l'encouragement de projet (en cas de refus: motiver la région à rester active; si nécessaire, coordination pour une discussion plus approfondie)
- Soutien de la région pour l'établissement des rapports, rappel des rendez-vous
- Réalisation de l'entretien annuel sur mandat de l'OFEN, établissement du rapport
- Accompagnement des actrices et des acteurs de la région, soutien dans les situations critiques, si nécessaire avec l'aide du service Région-Énergie et/ou de l'OFEN
- Participation aux séminaires de formation continue périodiques du programme Région-Énergie